

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – programmation d’actions 2010 –
1^{ère} phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale conclus en 2007 ont été prolongés d'une année. L'exercice 2010 doit être mis à profit pour préparer les dispositifs qui y succéderont.

Une première phase de programmation d'actions 2010 du CUCS a été approuvée par le comité de pilotage le 25 février 2010. Les rapports d'activités et les comptes-rendus financiers 2009 ainsi que les projets 2010 ont été examinés par les partenaires institutionnels.

Conformément à la volonté de renouveler le dispositif, de nouvelles actions ont été mises en place depuis 2008, sur plusieurs champs prioritaires en particulier, en matière d'insertion professionnelle et de santé : l'accompagnement socio-professionnel des publics non pris en compte dans les dispositifs existants (notamment les contrats-aidés), le soutien psychologique de personnes isolées et/ou âgées (avec Inseraction et Inersanté), l'aide à la mobilité des jeunes, ...

De nouveaux projets ont été approuvés par le comité de pilotage du CUCS (cf. document ci-joint). Ils ont été élaborés sur la base des préconisations de l'évaluation 2009 : cinq places en chantiers d'insertion (pour des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes), des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage de la mobilité, un dispositif d'accompagnement vers les services de santé de personnes confrontées à des difficultés sociales et de santé, des permanences juridiques gratuites au Point d'accès au droit de Dieppe, des actions de médiation culturelle visant un travail sur l'image des quartiers.

Comme en 2008 et 2009, l'Etat a décidé de ne déléguer que 88 % de la dotation initiale. Une réallocation de crédits complémentaires pourrait avoir lieu en cours d'année. La Ville a sollicité par ailleurs, des financements du Groupement Régional de Santé Publique et de la Région pour le Pôle ressources santé et de la CAF de Dieppe pour l'opération Bouge ton été.

Considérant l'avis formulé par la commission n°2 réunie le 23 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette programmation d'actions,
- d'attribuer les subventions figurant aux tableaux de financement ci-joint (inscrites au budget 824 - 6574 - 378),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets,

- de déposer des demandes de subventions 2010 auprès de l'Acisé, de la CAF de Dieppe, du GRSP et de la Région pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire